



Préavis N° 2 / 2017

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la demande de crédit pour les travaux de renaturation du ruisseau de Montdedin et de réfection du collecteur d'eaux usées.

*Demande de crédit de CHF **220'000.00***



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Introduction

Ce projet s'inscrit dans la volonté cantonale de revitalisation des cours d'eau du canton, en application de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, RS 814.20). La législation fédérale impose en effet aux cantons de mettre en place une planification en la matière et alloue des subventions pour la réalisation de projets de revitalisation.

Dans le cas du ruisseau de Montdedin, petit fossé artificiel collecteur d'eaux claires, la principale mesure consiste à redonner d'avantage d'espace au cours d'eau et à structurer ses berges. Les interventions se doivent d'être raisonnées, en prenant en compte la préservation des terres agricoles et en intégrant au mieux les fonctions sociales (détente, loisirs) en faveur des populations riveraines (voir site Internet officiel du canton de Vaud : www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/renaturation/type-d'intervention/).

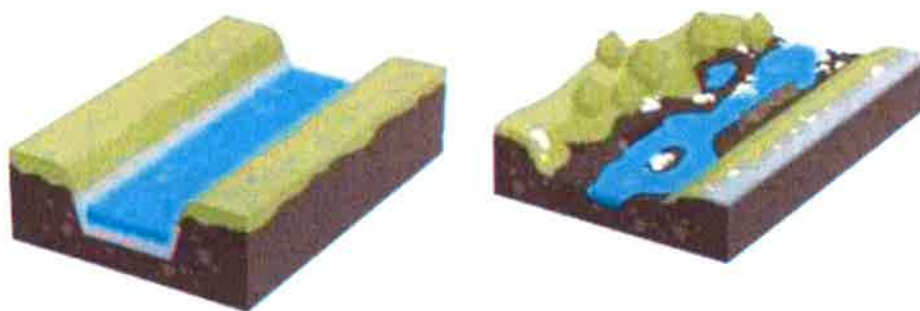


Figure 1 : schéma illustrant le principe général de renaturation (site internet du canton de Vaud)

Ce projet, financé par la commune, le canton et la confédération, fait suite à une étude de faisabilité réalisée en 2015, ayant visé à identifier le potentiel de renaturation de ce ruisseau. Sur cette base, un projet a été élaboré et proposé pour approbation à la commune et à ses habitants.

Etat actuel

En l'état, le ruisseau de Montdedin est un fossé rectiligne collecteur d'eaux claires qui avait été mis sous tuyaux et que la commune a remis à ciel dans les années 80. Il se situe au milieu d'un champ, dans un paysage agricole dépourvu de toute structure naturelle.

Les eaux claires qui se déversent dans le ruisseau proviennent à la fois des champs se trouvant au nord du fossé (en partie anciens marais – sols tourbeux), ainsi que du quartier résiduel à l'est.

Le lit est minéral (gravier, sable, galets).

Le ruisseau n'est actuellement pas piscicole selon le garde-pêche dans la zone.



Figure 2 : le périmètre approximatif d'intervention est détourné en rouge (extrait geoplanet.wd.ch)

Objectifs biologiques et paysagers

Le ruisseau se trouve dans un espace agricole ouvert dépourvu de toute structure. La renaturation augmenterait indéniablement la valeur naturelle du site. En effet, la simple présence de ce ruisseau nous a déjà permis d'observer des terriers et des traces de mustélidés sur les deux rives, preuve que ces dernières sont habitées, des oiseaux, tel le Troglodyte mignon, utilisant les quelques arbustes et hautes herbes pour se cacher, ainsi que des traces d'animaux venant s'y abreuver.

Outre son intérêt pour la faune terrestre, ce ruisseau représente également un milieu favorable pour la faune aquatique, que ce soit pour les amphibiens (la Grenouille rousse y a déjà été observée), les libellules (Libellule déprimée ou Calopteryx vierge) ou par les poissons, étant donné que de l'eau y coule toute l'année. Le garde-pêche estime en effet qu'en cas de renaturation et après évaluation de sa capacité d'accueil, l'installation d'une population de truites de rivière est envisageable.

Les objectifs biologiques sont donc multiples. Il s'agit de diversifier les milieux aquatiques et les structures sur les rives, afin d'offrir des conditions plus favorables à la faune de ce type de milieux (libellules, pie-grièche écorcheur notamment).

Plus généralement, les mesures de renaturation doivent permettre à ce ruisseau de devenir un élément de liaison pour la faune entre la zone agricole, la zone d'habitation et la forêt et contribuer au renforcement de la structuration paysagère de ce secteur proche du village.



Figure 3 : Etat actuel du ruisseau de Montdidier, vu depuis l'amont. Très peu d'espace est laissé au cours d'eau dans cette zone agricole dépourvue de toute structure.

Le projet – aménagements

Aménagements projetés

Les aménagements sont les suivants (v/plan en annexe) :

- ✓ Création de quelques élargissements localisés ;
- ✓ Elargissement plus important et réaménagement du dépotoir existant ;
- ✓ Pose d'enrochements de petites dimensions et des tas de branches sur les berges, ainsi que d'un stère de bois « construit » ;
- ✓ Plantations discontinues de buissons indigènes adaptés au site, surtout en sommet de rive gauche et un peu en rive droite (églantier, saule pourpre, fusain, prunelier noir, cornouiller sanguin, sureau noir, etc.). Les plantations en rive droite seront positionnées de manière à éviter tout risque pour le collecteur des eaux usées ;
- ✓ Plantation de quelques merisiers, saules blancs et érables champêtres en rive gauche, ainsi que d'un chêne vers le dépotoir ;
- ✓ Mise en place de deux perchoirs à rapaces ;
- ✓ Mise en place d'un banc et d'un panneau explicatif sous le chêne vers le dépotoir.

Parcelle concernée, servitudes, bail à ferme

La parcelle directement concernée par les travaux de renaturation (N° 318) appartient à la commune de Jouxens-Mézery.

Une servitude pour le passage de la canalisation d'eaux usées existe et sera bien respectée puisque les travaux de réparation de cette dernière sont coordonnés avec ceux de renaturation.

Ce terrain est au bénéfice d'un bail à ferme. Après avoir pris contact avec l'exploitant, ce dernier a, d'une part, accepté que la surface exploitable soit réduite d'une surface représentant une largeur de 19 m sur l'ensemble du tracé du ruisseau et, d'autre part, a

également accepté d'entrer dans une logique de compensation écologique subventionnée après travaux (trois mètres sans engrais et six mètres supplémentaires en culture extensive).

Séance d'information et enquête publique

La municipalité a organisé, pour les habitants bordiers, une séance d'information et de présentation du projet. Cette rencontre s'est déroulée, à la Maison de commune, le 26 avril dernier.

Le projet de renaturation du ruisseau de Montdedin et décadastration du domaine public des eaux, sur le domaine public cantonal « parcelle N° 318 », au lieu-dit « Montdedin » a été soumis à l'enquête publique du 30 septembre 2016 au 31 octobre 2016. Il n'a suscité aucune opposition.

Calendrier prévisionnel des travaux

Les travaux de génie civil devraient se dérouler dans le courant de l'été 2017. En l'absence de faune piscicole, aucun conflit n'est à prévoir.

Les plantations et la végétalisation des rives seront effectuées à la fin des travaux.

Coûts

Les travaux de renaturation du ruisseau de Montdedin sont financés conjointement par la Confédération, le canton (93 %) et la commune (7 %).

Les travaux relatifs à la réfection du collecteur des eaux usées sont entièrement à la charge de la commune.

Autorisations

A priori, aucune autorisation spéciale n'est à requérir (absence de forêt ou de végétation riveraine particulière).

Aménagement du territoire

Surfaces agricoles

Le projet n'aura que très peu d'impact sur les surfaces d'assolement (SDA), puisque les légères modifications du cours d'eau ne dépasseront pas une surface de 500 m².

Mensuration cadastrale

Une fois les travaux effectués, une mise à jour du cadastre devra être effectuée et les emprises du ruisseau (le fil de l'eau à ± 1.5 m) deviendront un DP Eau cantonal.

Sécurité hydraulique

Le dépotoir existant sera détruit et agrandi, augmentant ainsi sa capacité de rétention en cas d'événements de pluie importante.

Il n'y aura aucune amenée d'eau supplémentaire, à l'exception des eaux claires qui sont actuellement reprises par le collecteur des eaux usées défectueux.

Des travaux, de toute façon nécessaire, auront lieu simultanément sur le collecteur EU en rive droite, ce qui permettra d'éviter tout dommage lors de travaux de renaturation.

Un renforcement du chemin au droit du dépotoir, qui pourrait agir comme une sorte de gué en cas d'éventuel débordement, peut également être envisagé. Nous tenons à préciser que l'exploitant a donné son accord pour entretenir les bords du ruisseau.

Entretien futur

Le statut légal du cours d'eau demeure inchangé (non-corrigé).

Les deux premières années d'entretien peuvent être incluses dans le projet de renaturation. L'entretien après ces deux ans restera à charge de la commune, avec une possibilité de subvention par la DGE-Eau de l'ordre de 58 %.

Coûts des travaux pour la renaturation du ruisseau

Travaux de génie civil (selon soumissions rentrées)	81'200.00
Travaux de plantations (estimation)	11'500.00
Entretien des plantations pendant 3 ans (estimation)	5'400.00
Fourniture et pose d'un banc public (estimation)	1'500.00
Fourniture, construction et pose de 2 perchoirs à rapaces (estimation)	1'200.00
Production, fourniture et pose d'un panneau d'information (estimation)	5'000.00
Honoraires pour l'avant-projet (adjudication octobre 2015)	12'000.00
Honoraires pour l'étude du projet et le suivi des travaux (adjudication juillet 2016)	24'400.00
Honoraires d'un géomètre officiel (facture du 14.12.2016)	1'200.00
Divers et imprévus	6'600.00
Coût des travaux, y compris honoraires	150'000.00
Subventions	- 139'500.00
A la charge de la commune	10'500.00

Réfection du collecteur d'eaux usées

Historique

Dans le cadre du projet de renaturation du ruisseau de Montdedin, la municipalité a mandaté un bureau spécialisé pour étudier l'impact du projet de renaturation sur les réseaux des collecteurs des eaux usées EU et des eaux claires EC communaux.

Pour les EU, le collecteur communal, longeant la rive droite du ruisseau de Montdedin, collecte les EU des bâtiments du quartier Nord-Ouest des Boracles. Il a été posé au début des années 1980, en tuyaux PVC, d'un diamètre de 250 mm non bétonnés. Sa pente varie de 4.4 à 5.2 %. Quatre chambres de visite sont construites sur ce tronçon 7 – 10 (v/plan du projet N° 1537/1A en annexe). Les couvercles de ces dernières sont enterrées à environ – 0.70 m' du niveau du terrain actuel pour satisfaire à la demande de l'agriculteur exploitant de la parcelle N° 318. Selon le dernier passage de caméra datant du 1^{er} juin 2016, on constate de nombreuses déformations locales (ovalisations, un point dur, des joints saillants) et la présence de calcaire dans les chambres N° 7, 8 et 9 ce qui laisse supposer que ces dernières ne sont pas étanches et canalisent les eaux du terrain.

Concernant le collecteur EC communal, ce dernier récoltant les eaux du ruisseau de Montdedin s'est bouché en 2007, certainement en raison des matériaux charriés par ce ruisseau. En novembre 2007, une 1^{ère} étape des travaux a été exécutée en urgence. Elle a consisté à reconstruire un nouveau collecteur EC (tronçon A – B – C). La seconde étape

réalisée en 2008 avait pour but la réalisation, au point C, d'un ouvrage d'entrée avec dépotoir (v/photo page de couverture) pour piéger les matériaux grossiers. Depuis ce jour, ce dépotoir est vidé chaque année et l'on évacue en moyenne 2 à 3 m³ de matériaux.

Travaux envisagés

Dans un 1^{er} temps, une entreprise de génie civil se chargera d'effectuer des sondages ponctuels sur le collecteur EU pour supprimer le point du et les joints d'étanchéité saillants. Les quatre chambres EU seront entièrement démolies. Elles seront reconstruites avec la pose de joints étanches et mises au niveau du terrain actuel. Leur diamètre sera augmenté passant de 80 à 100 cm pour permettre d'effectuer le travail de chemisage.

Dans un second temps, une entreprise spécialisée dans le domaine réhabilitera le collecteur EU en introduisant une gaine en polyester thermodurcissable d'une épaisseur de 6 mm lui garantissant ainsi une totale étanchéité et stabilité durable en stoppant de manière définitive l'effet d'ovalisation.

Coût des travaux pour la réfection du collecteur EU

Travaux de génie civil (selon soumission rentrée)	26'942.25
Travaux de réhabilitation totale (selon offre entreprise spécialisée)	29'074.70
Imprévus	5'836.50
Travaux de curage, nettoyage et passage de caméra (déjà facturé)	2'646.55
Honoraires pour études, mise en soumission et surveillance des travaux	5'500.00
Coût total des travaux à charge de la commune	70'000.00

Récapitulatif du coût des travaux

Renaturation du ruisseau de Montdedin	150'000.00
Réfection du collecteur des eaux usées	70'000.00
Crédit sollicité auprès du conseil communal	220'000.00
Coût à charge de la commune après déduction des subventions	80'500.00

Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal

- vu le rapport de la municipalité (préavis N° 2 / 2017),
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer à la municipalité un crédit de **CHF 220'000.00** pour le projet de renaturation du ruisseau de Montdedin et de réfection du collecteur EU (à déduire CHF 139'500.00 de subventions de la Confédération et du Canton). A charge de la commune CHF 80'500.00.
2. d'inviter la municipalité à déposer la demande de subvention auprès de la Direction générale de l'environnement.
3. d'autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.
4. De laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2017, le soin d'amortir ces investissements.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  Le Secrétaire

Serge Roy  Christian Monod

Jouxens-Mézery, le 5 janvier 2017

Délégués de la municipalité : M. Luc Recordon (renaturation)
M. Serge Roy (collecteur EU)

Adopté par la municipalité dans sa séance du 10 janvier 2017

Annexes : 1 plan des travaux de renaturation
1 plan des travaux de réfection du collecteur EU